

Janvier 2012

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Septième session

Rome, 19-23 mars 2012

Membres et remplaçants potentiels des organes subsidiaires de la CMP

Points 15.1 et 15.2 de l'ordre du jour provisoire

I. INTRODUCTION

1. À sa première session, en 2006, la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a établi deux organes subsidiaires: le Comité des normes et l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends. Le mandat et le Règlement intérieur du Comité des normes sont énoncés dans l'appendice 3 du rapport de la première session de la CMP (2006) et ceux de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends dans l'appendice 16 du rapport de la quatrième session de la CMP (2009). Ils figurent également dans le Manuel de procédure de la CIPV (<https://www.ippc.int/index.php?id=159891>).

2. À sa sixième session (2011), la CMP a confirmé la composition et les remplaçants potentiels pour ces organes subsidiaires. Le mandat de certains membres va arriver à expiration et il pourrait s'avérer nécessaire de revoir le statut de ces membres afin de vérifier s'ils sont encore habilités à siéger, au regard du mandat et du règlement intérieur de ces organes. De nouvelles candidatures doivent être présentées pour les postes vacants ou pour les membres dont le mandat arrive à expiration et peut être renouvelé.

II. COMPOSITION DU COMITÉ DES NORMES ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

3. Le Règlement intérieur du Comité des normes stipule que:

« Les membres du Comité sont des fonctionnaires expérimentés des organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV) désignés par les parties contractantes et ayant des qualifications dans une discipline scientifique biologique (ou équivalent) en matière de

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'internet, à l'adresse www.fao.org.

protection des végétaux, ainsi qu'une expérience et des compétences en ce qui concerne notamment:

- la mise en œuvre concrète d'un système phytosanitaire national ou international;
- l'administration d'un système phytosanitaire national ou international; et
- l'application de mesures phytosanitaires liées au commerce international. »

[Extrait de l'Article 1]

« Chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au Comité des normes. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation. *[Extrait de l'Article 1]*

« Conformément à ses propres procédures, chaque région de la FAO formule des candidatures de remplaçants potentiels des membres du Comité des normes et les soumet à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont valides pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 3. Les remplaçants potentiels disposent des qualifications exigées des membres aux termes du présent Règlement. Chaque région de la FAO désigne au plus deux remplaçants potentiels. Lorsqu'une région nomme deux candidats, elle indique dans quel ordre ils interviendront en tant que remplaçants aux fins du présent article. *[Extrait de l'Article 2]*

« Les membres du Comité des normes sont désignés pour un mandat de trois ans. Les membres ne peuvent effectuer plus de deux mandats, à moins qu'une région ne sollicite une exemption de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes d'exemption pour le même membre à chaque expiration du mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant achevé par un remplaçant n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent Règlement. *[Extrait de l'Article 3]*

4. La CMP devrait confirmer cinq membres du Comité des normes pour remplacer les membres dont les mandats arrivent à expiration en 2012 (voir Annexe 1A):

- deux de la région Afrique
- trois de la région Asie
- deux de la région Europe
- deux de la région Amérique latine et Caraïbes
- trois de la région Proche-Orient
- un de la région Amérique du Nord
- deux de la région Pacifique Sud-Ouest

5. Les membres actuels du Comité des normes dont le premier mandat arrive à expiration peuvent voir leur mandat renouvelé.

6. La CMP devrait confirmer sept remplaçants potentiels pour le Comité des normes (un de la région Afrique, un de la région Asie, un de la région Amérique latine et Caraïbes, deux de la région Proche-Orient et deux de la région Pacifique Sud-Ouest) dont les mandats arrivent à expiration en 2012 (voir Annexe 1B). Quatre de ces sièges sont vacants. Outre les membres remplaçants, la CMP devrait aussi confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à prendre leurs fonctions pour chaque région. Les remplaçants potentiels au Comité des normes dont le premier mandat arrive à expiration peuvent voir leur mandat renouvelé.

7. La CMP est invitée à:

- Prendre note de la composition actuelle du Comité des normes, comme indiqué à l'Annexe 1A, et des remplaçants potentiels pour le Comité des normes comme indiqué à l'Annexe 1B.
- Confirmer les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient.

- Confirmer l'ordre dans lequel les remplaçants potentiels seront appelés à prendre leurs fonctions pour chaque région.

III. COMPOSITION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS ET REMPLAÇANTS POTENTIELS

8. Le Règlement intérieur de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends stipule que:

« Le mandat des membres de l'Organe subsidiaire est de deux ans au minimum et de six ans au maximum, à moins qu'une région ne sollicite une exemption de la CMP pour permettre à l'un de ses membres d'assurer un mandat supplémentaire. Ce membre peut alors exercer un mandat supplémentaire. Les régions peuvent présenter de nouvelles demandes d'exemption pour le même membre à chaque expiration du mandat de celui-ci. Le mandat partiel d'un membre sortant achevé par un remplaçant n'est pas considéré comme un mandat aux fins du présent Règlement. *[Extrait de l'Article 1]*

9. « [Les membres] devront:

- avoir l'expérience des systèmes phytosanitaires;
- bien connaître la CIPV et les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires;
- avoir de l'expérience en matière de réglementation et de législation; et
- avoir de préférence une certaine connaissance du règlement des différends et/ou posséder des qualifications ou une expérience en la matière. *[Extrait de l'Article 4]*

« Conformément à ses propres procédures, chaque région de la FAO formule des candidatures de remplaçants potentiels des membres de l'Organe subsidiaire et les soumet à la CMP pour confirmation. Une fois confirmés, les remplaçants potentiels sont validés pour les mêmes périodes que celles spécifiées à l'article 1. Les remplaçants potentiels disposent des qualifications exigées pour les membres aux termes du présent Règlement. *[Extrait de l'Article 2]*

10. Comme dans le cas du Comité des normes, chaque région de la FAO peut décider de ses propres procédures de sélection des membres qui la représentent au sein de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends. Le Secrétariat de la CIPV est informé des candidatures qui sont soumises à la CMP pour confirmation.

11. La CMP devrait confirmer quatre membres de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (un de l'Asie, un de l'Europe, un du Proche-Orient et un du Pacifique Sud-Ouest) pour remplacer ceux dont le mandat arrive à expiration en 2012 (voir Annexe 2A). Les membres actuels de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends dont le premier ou le deuxième mandat arrivent à expiration peuvent voir leur mandat renouvelé.

12. La CMP devrait confirmer trois remplaçants potentiels pour l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends (un de chacune de ces régions: Asie, Proche-Orient et Pacifique Sud-Ouest), dont le mandat arrive à expiration en 2012 (voir Appendice 2B). Les membres actuels de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends dont le premier ou le deuxième mandat arrivent à expiration peuvent voir leur mandat renouvelé.

13. La CMP est invitée à:

- *Prendre note* de la composition actuelle du Comité des normes, indiquée à l'Annexe 1B, et des remplaçants potentiels pour le Comité des normes comme indiqué à l'Annexe 2B.
- *Confirmer* les nouveaux membres et les remplaçants potentiels, selon qu'il convient.

Annexe 1

**COMITÉ DES NORMES:
COMPOSITION ET REMPLAÇANTS POTENTIELS**

ANNEXE 1A - Composition du Comité des normes

Les parties grisées indiquent les membres dont le mandat arrive à expiration en 2012.

RÉGION FAO	PAYS	Nom	Désigné/ Confirmé par	Mandat actuel/durée	Fin du mandat actuel
	MAROC	M. Lahcen ABAHA	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	NIGÉRIA	Mme Olufunke Olusola AWOSUSI	CMP-3 (2008) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat/ 3 ans	2014
	CAMEROUN	M. Marcel BAKAK	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2013
	AFRIQUE DU SUD	M. Mike HOLTZHAUSEN	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
ASIE	INDONÉSIE	M. Antarjo DIKIN	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2013
	JAPON	M. Motoi SAKAMURA	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	THAÏLANDE	M. Udorn UNAHAWUTTI	Remplaçant de M. Prabhakar CHANDURKAR CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	CHINE	M. Fuxiang WANG	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
EUROPE	ROYAUME- UNI	Mme Jane CHARD	CMP-3 (2008) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat/ 3 ans	2014
	DANEMARK	M. Ebbe NORDBO	CMP-3 (2008) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat/ 3 ans	2014
	ISRAËL	M. David OPATOWSKI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	ALLEMAGNE	M. Jens-Georg UNGER	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	CHILI	Mme M. Soledad CASTRO DOROCHESSI	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2013
	COSTA RICA	Mme Magda GONZÁLEZ ARROYO	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	URUGUAY	Mme Beatriz MELCHO	CMP-2 (2007) CMP-5 (2010)	2 ^e mandat/ 3 ans	2013
	ARGENTINE	M. Guillermo ROSSI	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
PROCHE- ORIENT	YÉMEN	M. Abdullah AL-SAYANI	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	IRAN	M. Mohammad Reza ASGHARI	Remplaçant de M. Abdul Hakim MOHAMMAD CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	SOUDAN	M. Khidir GIBRIL MUSA	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	LIBAN	M. Imad NAHHAL	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2014
AMÉRIQUE DU NORD	ÉTATS-UNIS	Mme Julie ALIAGA	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	CANADA	Mme Marie-Claude FOREST	CMP-3 (2008) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat/ 3 ans	2014
PACIFIQUE SUD-OUEST	NOUVELLE- ZÉLANDE	M. John HEDLEY	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	AUSTRALIE	M. Jan Bart ROSSEL	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2014
	ÎLES COOK	M. Ngatoko NGATOKO	Remplaçant de M. Timothy TEMUKON CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012

ANNEXE 1B - Remplaçants potentiels pour le Comité des normes

Les parties grisées indiquent les membres dont le mandat arrive à expiration en 2012 ou que le poste est vacant.

RÉGION FAO	Ordre	PAYS	Nom	Désigné/ Confirmé par	Mandat actuel /durée	Fin du mandat actuel
AFRIQUE	1	MALI	Mme Fanta DIALLO	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	2	OUGANDA	M. Rober KARYEJJA	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2014
ASIE	1	PAKISTAN	M. Ahmad TASNEEM	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2013
	2	VACANT				
EUROPE	1	POLOGNE	M. Piotr WŁOdarczyk	CMP-3 (2008) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat/ 3 ans	2014
	2	TURQUIE	M. Birol AKBAS	CMP-3 (2008) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat/ 3 ans	2014
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	1	GUATEMALA	M. Jaime SOSA LEMUS	CMP-1 (2006) CMP-4 (2009)	2 ^e mandat/ 3 ans	2012
	2	TRINITÉ-ET- TOBAGO	M. Mario FORTUNE	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2013
PROCHE- ORIENT	1	VACANT				
	2	VACANT				
AMÉRIQUE DU NORD	Pour remplacer le Canada	CANADA	M. Steve CÔTÉ	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2014

	Pour remplacer les États-Unis	ÉTATS-UNIS	M. Nancy KLAG	CMP-2 (2007) CMP-5 (2010)	2 ^e mandat/ 3 ans	2013
PACIFIQUE SUD-OUEST	Pour remplacer l'Australie ou la Nouvelle-Zélande	NOUVELLE-ZÉLANDE	M. Stephen BUTCHER	CMP-4 (2009)	1 ^{er} mandat/ 3 ans	2012
	Pour remplacer le représentant des Îles du Pacifique	VACANT				

Annexe 2

**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DU RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS:
COMPOSITION ET REMPLAÇANTS POTENTIELS**

ANNEXE 2A - Composition de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends

Les parties grisées indiquent les membres dont le mandat arrive à expiration en 2012.

RÉGION FAO	PAYS	Nom	Désigné / Confirmé par	Mandat actuel /durée	Fin du mandat actuel
AFRIQUE	SWAZILAND	M. Similio George MAVIMBELA	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat/ 2 ans	2013
ASIE	CHINE	M. Enlin ZHU	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 2 ans	2012
EUROPE	TURQUIE	M. Birol AKBAS	CMP-3 (2008) CMP-5 (2010)	2 ^{ème} mandat/ 2 ans	2012
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	COLOMBIE	Mme Gloria CONTRERAS	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat/ 2 ans	2013
PROCHE-ORIENT	LIBAN	M. Charles ZARZOUR	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 2 ans	2012
AMÉRIQUE DU NORD	CANADA	Mme Janet MACDONALD	CMP-4 (2009) CMP-6 (2011)	2 ^{ème} mandat/ 2 ans	2013
PACIFIQUE SUD- OUEST	AUSTRALIE	Mme Lois RANSOM	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat/ 2 ans	2012

ANNEXE 2B - Remplaçants potentiels pour l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends

Les parties grisées indiquent les membres dont le mandat arrive à expiration en 2012.

RÉGION FAO	PAYS	Nom	Désigné / confirmé par	Mandat actuel / durée	Fin du mandat actuel
AFRIQUE	NIGER	Mme Maiko Rahamatou SANDA	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2013
ASIE	MALAISIE	Mme Wan Normah WAN ISMAIL	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2012
EUROPE	PAYS-BAS	Mme Mennie GERRITSEN-WIELARD	CMP-4 (2009) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat / 2 ans	2013
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	PANAMA	M. Luis BENAVIDES	CMP-6 (2011)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2013
PROCHE-ORIENT	OMAN	M. Sulaiman AL TOUBI	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2012
AMÉRIQUE DU NORD	ÉTATS-UNIS	M. John GREIFER	CMP-4 (2009) CMP-6 (2011)	2 ^e mandat / 2 ans	2013
PACIFIQUE SUD-OUEST	NOUVELLE-ZÉLANDE	M. Peter THOMSON	CMP-5 (2010)	1 ^{er} mandat / 2 ans	2012